

Règlement « Imagine ta cabane »

Article 1

La Société 3 Suisses France, SA au capital de 25 055 110 euros, immatriculée au RCS de Lille Métropole, sous le numéro B 475 581 591, organise en France métropolitaine et dans les DOM TOM du 5 août au 29 septembre 2014 un concours gratuit intitulé « imagine ta cabane ».

Article 2

La participation au jeu est gratuite, sans obligation d'achat et est réservée aux membres du réseau social Facebook inscrits sur la page officielle de 3 Suisses, âgés de plus de 18 ans, à l'exclusion du personnel de la société organisatrice, du personnel du partenaire technique, et de leurs familles.

Le concours est exclusivement accessible sur la page officielle de 3 Suisses sur facebook.com (<http://www.facebook.com/3suisses>)

Article 3

Pour déposer sa candidature, le participant doit être fan de la page officielle de 3 SUISSSES sur facebook et remplir un bulletin de participation en ligne en renseignant ses nom, prénom, email, sa ville.

Il devra joindre une photo de sa cabane.

Une seule participation par membre (même compte Facebook) sera autorisée tout au long du jeu.

Les fichiers devront être adressés au format JPG, PNG, GIF. Les dimensions minimales autorisées à l'upload seront 640*480 pixels. Le poids de chaque fichier ne pourra excéder 2 Mo. L'organisateur se réserve le droit de modifier ces critères durant la durée du jeu.

Les participants s'engagent à fournir les photographies de leur propre cabane, ces photographies devant être libres de droit. Les participants garantissent la Société 3 SUISSSES France de tout recours à cet égard.

Toute participation non conforme aux caractéristiques énoncées ci-dessus sera rejetée. Il en sera de même en cas d'inscription incomplète ou comportant de fausses indications.

Article 4

Les 3 gagnants seront désignés comme suit (2 étapes) :

- les votes des internautes désigneront un top 10
- un jury de professionnels (personnel 3 SUISSSES, blogueuses) désignera les 3 gagnants parmi le top 10 des internautes.

Article 5

Les gagnants remporteront chacun :

- 100 € de shopping à dépenser sur 3suisses.fr (valable 2 saisons), sous la forme d'un pass3SKDO dématérialisé

Ces cadeaux ne pourront faire l'objet d'aucune contrepartie financière.

Article 6

Les participants autorisent la publication de leur nom, prénom et du nom de la ville où ils habitent et, sauf avis contraire, la reproduction de leurs photos à toute fin publicitaire.

Article 7

La Société 3 Suisses France ne saurait encourir la moindre responsabilité si le concours devait être totalement ou partiellement modifié en raison de circonstances indépendantes de sa volonté.

La Société 3 Suisses France ne pourrait être tenue pour responsable d'un éventuel dysfonctionnement du réseau Internet.

Article 8

Conformément à la Loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition au traitement des données vous concernant. Pour l'exercer, écrivez à 3 Suisses 59 346 Croix cedex en indiquant vos nom, prénom, adresse et le cas échéant votre numéro de client et en joignant la copie de votre pièce d'identité.

Article 9

La participation à ce concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Article 10

Le présent règlement est déposé à l'étude de Maître N.E. Szypula, Huissier de justice, associé de la SCP N.E. Szypula, S. Gobert à Roubaix.

Le règlement complet de ce concours sera adressé gratuitement sur demande à 3 Suisses France, 12, rue de la centenaire 59170 Croix (Timbres de demande de règlement, remboursés sur demande au tarif lent en vigueur).